

RAPPOR DE L'ÉTAT PARTIE DU NIGER SUR L'ÉTAT DE CONSERVATION DU PARC REGIONAL DU W COMPOSANTE DU NIGER

Nom du bien du patrimoine mondial : **PARC REGIONAL DU W, COMPOSANTE NIGER**

(Numéro d'identification) **749**

1. Résumé analytique du rapport

[Note: chacune des sections décrites ci-après doit être résumée. Le résumé analytique ne doit pas dépasser une page]

A sa 28^{ème} Session (Suzhou, 2004), le Comité du Patrimoine Mondial a demandé à l'Etat partie de fournir un rapport sur les résultats de toute étude d'impact environnemental qui serait effectuée ou de décisions prises concernant les projets de barrage et de mine à l'intérieur du Parc. Le 25 mars 2005, le Centre a reçu de l'Etat partie du Niger un courrier confirmant encore une fois de plus que le Niger n'envisage plus la construction d'un barrage ou l'exploitation de mine dans la Composante Nationale du Niger du Parc Régional du W.

Par ailleurs, il faut noter qu'une proposition d'extension du Parc Régional du W du Niger en bien transfrontalier avec le Bénin et le Burkina Faso est soumise au Comité du Patrimoine Mondial en janvier 2016 avec le soutien du "Programme d'Appui aux Parcs de L'Entente (PAPE)" qui est financé par l'Union Européenne.

Projet de décision : 29 COM 7B.3

Le Comité du patrimoine mondial,

- 1. Ayant examiné le document **WHC- 05/29.COM/7B** ;*
- 2. Rappelant la décision **28 COM 15B.1** adopté à sa 28^{ème} session (Suzhou, 2004),*
- 3. Remercie l'Etat partie pour sa décision de renoncer à la construction d'un barrage et à l'exploitation minière dans le Parc Nationale W ;*
- 4. Encourage le Niger, le Burkina Faso et le Bénin à finaliser la proposition d'extension du Parc W en bien transfrontalier entre les trois pays.*

2. Réponse de l'État partie à la décision du Comité du patrimoine mondial

[Note: le ou les État(s) partie(s) est/sont priés de répondre aux demandes de la décision du Comité du patrimoine mondial la plus récente sur ce bien, paragraphe par paragraphe.]

Si le bien est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril : Merci de fournir également des informations sur les points suivants :

- a) Progrès accomplis dans la mise en oeuvre des mesures correctives adoptées par le Comité du patrimoine mondial

[Note: merci de traiter chaque mesure corrective individuellement, en fournissant des informations factuelles, y compris dates exactes, chiffres, etc.]

Si nécessaire, décrire les facteurs de réussite ou les difficultés rencontrées pour la mise en oeuvre de chacune des mesures correctives identifiées

b) Le calendrier pour la mise en oeuvre des mesures correctives est-il approprié ? S'il ne l'est pas, merci de proposer un calendrier alternatif et une explication justifiant les raisons pour lesquelles ce nouveau calendrier est nécessaire

c) Progrès réalisés vers l'état de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial.

3. Autres problèmes de conservation actuels identifiés par le ou les État(s) partie(s) comme pouvant avoir un impact sur la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du bien

[Note: cette section inclut les questions de conservation qui ne sont mentionnées ni dans une décision du Comité du patrimoine mondial, ni dans une requête d'information émanant du Centre du patrimoine mondial.]

Les problèmes actuels de conservation auxquels le Parc Régional W du Niger est confronté restent et demeurent le Braconnage, le pâturage illégal, l'avancée du front agricole et surtout les effets négatifs du changement et de la variabilité climatique.

En effet, depuis la fin des Projets Régionaux "Ecosystèmes Protégés en Afrique Sahélo – Soudanienne (ECOPAS)" et "Parcs W, Parc National d'Arly et Parc National de la Pendjari (WAP)" qui ont significativement appuyés le Parc Régional du W du Niger dans la lutte anti-braconnage notamment en matière de renforcement des capacités (Formation et moyens matériels de protection et surveillance) et la prise en charge des agents en patrouille, les équipes de surveillance font face ces derniers temps à une insuffisance de moyens pour conduire leur mission sur le terrain et ce, malgré la présence du Programme PAPE.

Mais de nos jours ce phénomène est entrain d'être jugulé au vu des efforts consentis par l'État Partie du Niger malgré ses moyens modestes (carburant, popotes de mission, augmentation de l'effectif des agents, acquisition de pirogues à moteur, de Véhicule Toyota 4 X 4, motos DT 125, paquetage militaire et salaires des agents, etc.).

En ce qui concerne le pâturage illégal, il est pratiqué par les populations riveraines et certains éleveurs de la région du fait de la rareté du pâturage dans les communes riveraines du parc (Tamou, Say, Torodi, Makalondi, Kirtachi etc.). Ce faisant, le bétail rentre en compétition avec la faune sauvage et crée ainsi des conflits entre les bouviers et les gestionnaires des Aires Protégées.

Il en est de même pour l'avancée du front agricole consécutive à l'agriculture qui est pratiquée par les populations des villages se trouvant dans la zone tampon et de transition du Parc National W. Cela s'explique surtout par l'explosion démographique et les mauvaises pratiques culturelles.

L'aridité de la zone consécutive aux changements et à la variabilité climatique, entraîne le recul de certaines populations fauniques du nord vers le sud. Ce phénomène impacte négativement la biodiversité du parc (perte animale et végétale). Il faudrait par conséquent, qu'il y ait des programmes d'adaptation aux effets du changement climatique.

4. Conformément au paragraphe 172 des *Orientations*, décrire toute restauration potentielle importante, altération potentielle et/ou toute nouvelle(s) construction(s) potentielle(s) qui pourrai(en)t être entreprise(s) à l'intérieur du bien, de ou des zones tampon, des corridors ou de toute autre localisation où un tel développement pourrait avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien, y compris sur son authenticité et son intégrité

Grace à l'appui financier de l'UE à travers le programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE), le bien a bénéficié d'un certain nombre de travaux importants de restauration et d'aménagement comme :

- L'aménagement de trois points d'eau pour l'abreuvement de la faune en vue d'augmenter la densité faunique et favoriser le tourisme de vision ;

- L'ouverture et l'entretien de 825 km de pistes à l'intérieur du parc pour assurer une meilleure surveillance du bien ;

- La réhabilitation en cours de la base vie de la Tapoa, afin de mettre le personnel dans des conditions minimales de travail ;

- La réhabilitation de deux (2) postes de contrôle avancés (Korogoungou et Karey-kopto) pour renforcer d'avantage la protection et la surveillance du bien le long du fleuve ;

- La construction d'une base secondaire de surveillance à Tchiba, pour assurer un contrôle de proximité des ressources à l'intérieur du site ;

- La poursuite des travaux de construction de la piste régionale carrossable à tout moment, pour joindre les deux (2) autres composantes (Bénin, Burkina Faso) en vue de permettre à l'équipe du Niger renforcer la protection et surveillance et de pouvoir rallier les autres composantes sans aucune difficulté dans le cadre des activités de gestion du Parc Régional.

En plus des réalisations du PAPE, il y'a lieu de souligner le bitumage par l'état partie du Niger de la route Nationale Niamey (Capitale du Niger) et la Tapoa (Entrée principale du Parc Régional du W du Niger), longue d'environ 150 km. Cela faciliterait l'accès des visiteurs au bien et augmenterait le flux touristique et par conséquent l'amélioration des recettes touristiques.

Sur le plan de la gestion touristique, étant donné que l'un des objectifs du site est de promouvoir le tourisme de vision, trois (3) concessions d'exploitation touristique ont été octroyées pour la construction des écolodges dans le Parc Régional W. Deux (2) sont déjà construits et mise en exploitation et le troisième est en voie de l'être.

Tous ces efforts concourent significativement à une meilleure conservation et gestion du bien afin qu'il puisse garder intact la valeur universelle exceptionnelle qui a conduit à son classement en site de patrimoine mondial.

5. Accès public au rapport sur l'état de conservation

[Note: ce rapport sera téléchargé, en vue de son accès public, sur le « Système d'information sur l'état de conservation » du Centre du patrimoine mondial (<http://whc.unesco.org/fr/soc>). Si votre État Partie

demande que le rapport complet ne soit pas téléchargé, seul le résumé analytique d'une page, prévu au point (1) ci-dessus, sera téléchargé pour accès public.]

Nous entend qu'État Partie du Niger, autorisons l'UNESCO et le public à accéder sans aucune restriction aux informations que nous publions dans ce rapport de l'état de conservation du Bien du Parc Régional du W du Niger (PRW/N).

6. Signature de l'Autorité

M. Hamissou HALILOU MALAM GARBA,

Chef de Division des Aires Protégées à la Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées (DFC/AP),

Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF),

Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable (MESU/DD)

demande que le rapport complet ne soit pas téléchargé, seul le résumé analytique d'une page, prévu au point (1) ci-dessus, sera téléchargé pour accès public.]

Nous entend qu'État Partie du Niger, autorisons l'UNESCO et le public à accéder sans aucune restriction aux informations que nous publions dans ce rapport de l'état de conservation du Bien du Parc Régional du W du Niger (PRW/N).

6. Signature de l'Autorité

M. Hamissou HALILOU MALAM GARBA,

Chef de Division des Aires Protégées à la Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées (DFC/AP),

Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF),

Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable (MESU/DD)

